

Table des matières

Introduction	9
Partie I	
Le système bruxellois dans le cadre belge et international	13
Section 1. Les allocations familiales et la réforme de l'État	13
§ 1. Compétence de la Commission communautaire commune	13
§ 2. Vers une définition juridique des allocations familiales?	15
§ 3. Le financement des allocations familiales	20
A. Rappel de la situation avant la Sixième Réforme de l'État	20
B. Après la réforme de l'État	21
Section 2. Les facteurs de rattachement au régime bruxellois	25
§ 1. Principe	25
§ 2. Règle de « conflit de lois » à l'intérieur de la Belgique	26
§ 3. Champ d'application de la législation bruxelloise	27
A. Notion de domicile	27
B. Séjours temporaires dans une autre entité belge	28
C. Séjours à l'étranger	28
§ 4. Règles internationales	30
A. Règlements européens	30
B. Conventions bilatérales	31
Partie II	
Organisation administrative	33
Section 1. « Iriscare »	33
§ 1. Présentation générale	33
§ 2. Le comité général de gestion	34
§ 3. Le conseil de gestion des prestations familiales	35
Section 2. Les caisses de paiement	36
§ 1. Présentation générale	36
ANTHEMIS	83

§ 2. Le circuit de paiement des allocations familiales	38
§ 3. Modalités d'affiliation	39
Partie III	
Montant des allocations	41
Section 1. Allocations mensuelles	41
§ 1. Allocation de base	41
§ 2. Supplément d'âge	41
§ 3. Orphelins	41
§ 4. Suppléments sociaux	41
§ 5. Enfants handicapés	42
§ 6. Allocation forfaitaire de placement	42
§ 7. Droits acquis	43
Section 2. Allocations spécifiques	43
§ 1. Supplément d'âge annuel	43
§ 2. Allocation de naissance ou d'adoption	43
A. Allocation de naissance	43
B. Allocation d'adoption	44
Section 3. Notions et montants de référence	44
§ 1. Revenus	44
§ 2. Famille monoparentale	46
§ 3. Handicap de l'enfant	47
Section 4. Indexation – Adaptation au bien-être	48
Section 5. Application dans le temps	49
§ 1. Entrée en vigueur	49
§ 2. Maintien des droits acquis au 31 décembre 2019	49
Partie IV	
Les enfants bénéficiaires	51
Section 1. Exposé général	51
§ 1. Introduction	51
§ 2. Condition d'âge	52

Section 2. L'enfant suit une formation	52
§ 1. Généralités	52
§ 2. Formations reconnues	52
A. Cours ne relevant pas de l'enseignement supérieur	52
B. Enseignement supérieur	53
C. Apprentissage	54
D. Stage pour être nommé à une charge	54
§ 3. Dispositions communes	54
A. Activités lucratives	54
B. Maladie de l'enfant	55
Section 3. Autres prolongations	55
§ 1. L'enfant inscrit comme demandeur d'emploi	55
§ 2. L'enfant handicapé	56
§ 3. L'enfant disparu	57

Partie V

L'allocataire : à qui les allocations sont-elles payées ? 59

Section 1. Règle générale : le paiement à la personne qui élève l'enfant	59
§ 1. Définition	59
§ 2. Principe	59
§ 3. Séparation de parents de sexe différent	59
§ 4. Parents de même sexe	59
§ 5. L'enfant n'est pas élevé par une des personnes précitées	59
§ 6. Contestation dans l'intérêt de l'enfant	60
§ 7. Allocation d'adoption	60
Section 2. Règles particulières	60
§ 1. Paiement à l'enfant lui-même	60
§ 2. Enlèvement d'enfant	60
§ 3. Enfant placé	61
§ 4. Opposition au paiement à l'allocataire désigné	61

Partie VI

Règles diverses	63
Section 1. Autres règles d'octroi	63
§ 1. Règles anti-cumul	63
§ 2. Prise de cours du droit	63
§ 3. Modalités de paiement	64
§ 4. Obligation de déclaration de l'allocataire	64
Section 2. Prescription	65
§ 1. Droit aux allocations familiales	65
A. Octroi sur demande	65
B. Délai et prise de cours de la prescription	65
C. Interruption	65
D. Suspension de la prescription du droit aux suppléments sociaux	66
E. Ordre public?	66
§ 2. Récupération de l'indu	66
A. Exposé de la règle	67
B. Ordre public?	67
Section 3. Renonciation au recouvrement de l'indu	67
Section 4. Charte de l'assuré social?	68
Section 5. Contestations judiciaires	71

Partie VII

Aperçu des autres régimes	73
Section 1. Le régime flamand	73
§ 1. Principales sources juridiques	73
§ 2. Caractéristiques principales du régime	73
§ 3. Montants	75
A. Allocations familiales proprement dites	75
B. Les allocations sélectives de participation (<i>selectieve participatietoelagen</i>)	75
Section 2. Le régime wallon	76
§ 1. Principales sources juridiques	76

§ 2. Caractéristiques principales du régime	77
§ 3. Montants	78
Section 3. Le régime germanophone	79
§ 1. Principales sources juridiques	79
§ 2. Caractéristiques principales du régime	79
§ 3. Montants	79
Section 4. Le «régime fédéral»	80